

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2021**

Membres élus présents : MM. BAILLY – MME BERTHOLON - BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI – BORTOT – MME BRUN-MILLET - DELLABLANCHE – MM. DUMAS - FONTENAT – FRATTA – GALLET – JOSEPH – JOUSSEAU – LUGAND – MARMILLON – MARTIN – MME NALLET – MM. PENON – PRADEL – VERNE

Ce budget primitif se caractérise par la poursuite de la baisse de la ressource fiscale qui s'appuie sur le niveau de l'hypothèse retenue au niveau régional et sur les critères de répartition votée en commission des finances régionale (dont les critères mixent montant historique, pesée économique et performance, ainsi qu'un mécanisme de solidarité régionale calqué sur les modalités de solidarité nationale votée en AG de CCI France).

En effet, lors du groupe de travail régional sur la répartition de la ressource fiscale pour 2021, la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes a prévu de fixer la contribution à la CCIT de l'Ain pour l'exercice 2021 à 2 598 563 € (contre 3 343 961 € corrigée dans le budget rectificatif pour 2020, soit une nouvelle baisse de 745 398 €). Pour mémoire, le budget primitif pour 2020 dans son hypothèse initiale la plus défavorable prévoyait 2 964 000 € de ressource fiscale.

Ce budget primitif pour l'exercice 2021 devra donc s'appuyer sur les orientations fournies par la CCIR Auvergne Rhône-Alpes et sur les différentes décisions prises depuis plusieurs exercices ou à prendre par la Chambre pour maintenir un niveau d'activité conforme tout en poursuivant la baisse de ses charges de fonctionnement.

1. RAPPEL : LES DONNEES REGIONALES

1.1. Répartition régionale

La CCIR Auvergne-Rhône-Alpes répartit la ressource fiscale selon les choix arrêtés par le Bureau et la Commission des Finances, ajustée des impacts de la régionalisation sur les fonctions support (informatique, comptabilité, ressources humaines) et des projets régionaux en cours de déploiement. Elle tient compte des orientations budgétaires du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) et de la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM), déclinée en conséquence.

Le groupe de travail régional sur la répartition de la ressource fiscale pour 2021 a donc prévu de fixer la contribution à la CCIT de l'Ain pour l'exercice 2021 à 2 598 563 € contre 3 343 961 € corrigée dans le budget rectificatif pour 2020, soit une nouvelle baisse de 745 398 €.

1.2. Orientations budgétaires

Pour faire face à la baisse de la ressource fiscale, les orientations budgétaires sont les suivantes :

- une poursuite de la baisse des charges de fonctionnement ; une fois de plus, les actions seront dimensionnées au plus juste pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du binôme COP/COM, tout en limitant la charge budgétaire.
- un ajustement global des effectifs aux ressources prévisionnelles : le non-remplacement des départs des agents, pour quelque motif que ce soit, est systématiquement analysé en regard de la pérennisation des missions portées par le poste concerné. Les services concernés devront s'organiser en conséquence.
- des actions conformes aux priorités régionales des schémas sectoriels, compte tenu du Contrat d'Objectifs et de Performance signé avec l'Etat et de la Convention d'Objectifs et de Moyens déclinée en conséquence.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2021**

2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT : RECONDUCTION

2.1. Dispositions générales

- Les frais de gestion sont ajustés selon les derniers volumes connus et les tendances de leur évolution (certains contrats de maintenance sont revalorisés, conformément aux dispositions contractuelles, ceux relatifs à l'informatique sont validés avec le Directeur régional des systèmes d'information),
- Les paramètres variables des charges de personnel sont fixés soit par CCI France, soit par la CCIR Auvergne Rhône-Alpes ; ainsi, si la valeur du point reste toujours inchangée, le taux de cadrage plafonné tient compte de l'évolution des taux d'ancienneté et des indices d'expérience, une provision relative à l'auto-assurance chômage des Chambres est intégrée (dans le cadre de la révision du régime d'indemnisation par la CMAC des agents privés d'emploi),
- Les coûts de l'énergie sont ajustés aux consommations et revalorisés.

2.2. Opérations non reconduites et incidences sur l'organisation des services

Dans le respect des orientations budgétaires, diverses modifications dans l'organisation des services sont à prendre en compte :

- Direction Générale et Affaires Générales :
 - Un poste d'assistante administrative (assistante niveau IV) est supprimé ; ce poste est non pourvu depuis la démission de l'agent titulaire. Orientées sur la communication, les missions ont été revues et/ou réparties entre les agents de la Direction Générale.
- Direction Développement Emploi Formation Apprentissage :
 - Les agents dont l'activité a été reprise par l'EGC Centrest ont accepté le contrat qui leur a été proposé. En conséquence, les postes d'agents consulaires sont supprimés. Il s'agit des postes de développeur d'enseignement supérieur (responsable d'activité, niveau VII), de coordinateur pédagogique (enseignant formateur II, niveau VI) et du poste d'assistant administratif et commercial (assistant, niveau III), ce dernier étant non pourvu lors du transfert d'activité.
- Direction du Service Création Transmission Prévention des Difficultés des Entreprises, Pôle Centre de Formalités :
 - Deux postes d'agent de formalités (chargé de formalités, niveau IV) sont supprimés ; ces postes sont non pourvus depuis le départ en retraite d'un agent titulaire et le changement de poste d'un autre agent.

Pour mémoire, Le poste d'agent de formalités emploi formation (chargé de formalités niveau IV) est supprimé depuis le 28 février 2020 ; une procédure de licenciement pour suppression de poste avait été mise en œuvre, engendrant plus de 60 K€ d'indemnités. Cette suppression voit son effet en année pleine sur l'exercice 2021.

2.3. Incidences des opérations en cours

Les opérations suivantes ont un impact sur le budget :

- L'action "A deux pas mon commerçant", conformément au schéma sectoriel voté au niveau régional, n'a lieu que tous les deux ans et n'aura donc pas lieu en 2021,

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020

Objet : BUDGET PRIMITIF 2021

- La poursuite des opérations d'animation commerciale de la Plastics Vallée, de Plaine de l'Ain Côtière, de Bresse Val de Saône, de Bugey Belley, et de Manager de Centre-Ville de Bourg-en-Bresse, soit 5 postes en CDD au sein du Service Commerce,
- La poursuite de la mission de commercialisation des prestations (poste d'attaché commercial en CDD) au sein de la Direction du Développement des Entreprises,
- Les élections consulaires auront lieu en novembre 2021 sous la forme de vote électronique à distance, conformément à la décision d'assemblée générale de CCI France du 30 juin 2020. Un montant prévisionnel de 50 000 € sera inscrit à ce projet de budget (en baisse par rapport aux dernières élections grâce à la dématérialisation des opérations de vote),
- La convention de mise à disposition de compétences d'un officier de sapeurs-pompiers professionnels initiée courant 2019 avec le SDIS de l'Ain pour 3 ans agit toujours en année pleine sur cet exercice budgétaire, soit 100 000 €,
- Désormais totalement autonome sur le plan opérationnel, l'EGC l'est également sur le plan budgétaire. Seuls subsistent les éléments de refacturation des charges et produits liés à la qualité de locataire de l'EGC Centrest.

2.4. Opérations nouvelles

- Néant.

3. BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget des investissements tiendra à nouveau compte du renouvellement partiel du parc informatique et du mobilier de la Chambre, mais également de la poursuite des travaux de mise aux normes du patrimoine immobilier de la Chambre (Hôtel Consulaire, bâtiment CCI Formation et Centre des Entrepreneurs).

Les travaux préparatoires à la rénovation du bâtiment ex-Magistrature en vue d'y accueillir l'EGC Centrest sont chiffrés sur cet exercice à hauteur d'une première tranche de 250 000 €, financés intégralement par prélèvement sur le fonds de roulement.

En ce qui concerne les investissements relatifs à l'informatique, ils font préalablement l'objet d'une revue de validation par la direction régionale des systèmes d'information de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes.

Les fonds affectés aux prêts aux associations liées à la création et la reprise d'entreprises depuis 2010 sont en cours de droit de reprise ; ainsi, conformément aux traités d'apports, ce sont 1 692 800 euros qui ont été attribués dans la première tranche avec ce droit de reprise qui devrait prendre fin en 2020. Toutefois, les quelques apports qui n'auraient pas été remboursés en 2020 devraient être repris en 2021. De plus, pour mémoire, une deuxième enveloppe globale de 1 500 000 € sur 4 exercices pour les apports aux fonds de prêts a été affectée en 2017, soit 375 000 € par an en investissements financiers qui se sont terminés sur l'exercice 2020.

3.1. Opérations générales d'investissement corporel

- Une première tranche de travaux de rénovation immobilière pour 250 000 €
- Le renouvellement d'installations techniques et d'agencements pour 50 000 €,
- Le renouvellement de mobilier de bureau pour 20 000 €.
- Le renouvellement courant des matériels informatiques, 20 000 €.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2021**

3.2. Opérations générales d'investissement financier

- Néant.

4. EQUILIBRE BUDGETAIRE

4.1. Charges

	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Primitif 2021
Achats marchandises	33 019 €	8 500 €	3 950 €
Indemnités	-	-	-
Charges sociales	7 629 €	-	-
Achats et charges externes	4 422 842 €	4 604 310 €	4 273 308 €
Impôts et taxes	92 942 €	98 387 €	94 545 €
Dotation amort. provisions	440 110 €	355 837 €	320 886 €
Autres charges (1)	171 630 €	161 089 €	101 120 €
Charges financières	9 541 €	-	-
Charges exceptionnelles	19 254 €	-	-
IS	-	5 500 €	1 500 €
Total des charges	5 196 967 €	5 233 623 €	4 795 309 €
Résultat bénéficiaire	270 748 €	-	-
Total général	5 467 715 €	5 233 623 €	4 795 309 €

(1) voir ci-dessous le détail des concours financiers

Bénéficiaires	Primitif 2021
Contribution Alimentec	54 824 €
CDDRA IAA	10 000 €
Challenge des unions commerciales	6 800 €
Fonds de concours du Tribunal de commerce	5 000 €
Divers (autres bénéficiaires)	2 460 €
Total	79 084 €

Principales variations des charges :

- la baisse des achats et charges externes obtenue par la rationalisation continue des dépenses de fonctionnement tant opérationnelles que liées à l'entretien du patrimoine, et notamment les subventions attribuées,
- les élections maintenues en fin d'année 2021 et en partie réalisées en mode dématérialisé,
- conséquence de la baisse des effectifs, la baisse des charges de personnel refacturées par la CCIR Auvergne Rhône-Alpes en charges externes liées aux postes supprimés.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2021**

4.2. Produits

	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Primitif 2021
Ressource fiscale	3 779 432 €	3 343 961 €	2 598 563 €
Ventes	85 702 €	70 000 €	35 000 €
Production vendue	1 034 174 €	793 401 €	824 114 €
Subventions	423 025 €	380 986 €	473 283 €
Reprise sur provisions	33 419 €	-	-
Produits financiers	11 656 €	14 500 €	20 500 €
Produits exceptionnels	100 307 €	96 €	73 €
Total des produits	5 467 715 €	4 602 944 €	3 951 533 €
Résultat déficitaire	-	630 679 €	843 776 €
Total général	5 467 715 €	5 233 623 €	4 795 309 €

Principales variations des produits :

- la poursuite de la baisse de la ressource fiscale qui s'appuie sur le niveau de l'hypothèse retenue au niveau régional et sur les critères de répartition votée en commission des finances régionale (dont les critères mixent montant historique, pesée économique et performance, ainsi qu'un mécanisme de solidarité régionale calqué sur les modalités de solidarité nationale votée en AG de CCI France),
- une stabilité des actions de formation continue,
- le maintien des subventions, malgré l'incertitude pesant sur les finances des principaux partenaires financiers, dont les financements relatifs aux opérations d'animation commerciale,
- la (faible) rémunération de la part de trésorerie disponible (répartie entre compte courant de fonctionnement, compte courant rémunéré et compte à terme),
- la baisse importante de l'affectation de taxe d'apprentissage.

4.3. Capacité d'autofinancement

	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Primitif 2021
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Valeur comptable cession	-	-	-
Dotation amort provisions	441 168 €	355 837 €	320 886 €
Résultat positif	270 748 €	-	-
Total augmentation	711 916 €	355 837 €	320 886 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Produits cession actif	307 €	-	-
Subventions virées au résultat	96 €	96 €	73 €
Reprise sur provisions	133 202 €	-	-
Déficit de l'exercice	-	630 679 €	843 776 €
Total diminution	133 605 €	630 775 €	843 849 €
Capacité d'autofinancement	+578 311 €	-274 938 €	-522 963 €

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2021**

4.4. Opérations en capital

	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Primitif 2021
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	67 999 €	210 000 €	340 000 €
Immobilisations financières	-	775 000 €	-
Augmentation des stocks	-	-	-
Remboursement emprunts	8 289 €	-	-
Total des emplois	76 288 €	985 000 €	340 000 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	+578 311 €	-274 938 €	-522 963 €
Diminution des immos financ.	289 500 €	480 500 €	-
Diminution des stocks	1 284 €	-	-
Emprunts et dettes financières	-	-	-
Total des ressources	869 095 €	205 562 €	-522 963 €
Prélèvement sur le fonds de roulement	-	779 438 €	862 963 €
Excédent sur le fonds de roulement	792 807 €	-	-

5. CONCLUSION

Dans cette esquisse, le budget prévoit donc un résultat de fonctionnement déficitaire à 843 776 €, conséquence de la baisse de la ressource fiscale, malgré les effets du plan de rationalisation des charges mis en œuvre depuis plusieurs exercices. Ce sont en effet 6 postes qui sont supprimés dans ce budget primitif pour lequel, portant les effectifs budgétés à 50 postes et, pour la première fois, les charges de personnel sont supérieures à la ressource fiscale attribuée en commission de répartition de la ressource fiscale.

Dans cette version primitive du budget 2021, la capacité d'autofinancement est négative à 522 963 € et le fonds de roulement est ponctionné de 862 963 € afin notamment de financer les investissements, conformément aux différentes décisions d'assemblée générale. Pour mémoire, dans les comptes de l'exercice 2019, le fonds de roulement net au 31/12/2019 s'élevait, avant affectation, à 7 365 783 €.

Ce résultat est également la conséquence de la poursuite de la rationalisation des charges de fonctionnement et, notamment, par les modifications des charges de personnel des postes suivants :

- Direction Générale et Affaires Générales :
 - Un poste d'assistante administrative (assistante niveau IV) est supprimé ; ce poste est non pourvu depuis la démission de l'agent titulaire. Orientées sur la communication, les missions ont été revues et/ou réparties entre les agents de la Direction Générale.
- Direction Développement Emploi Formation Apprentissage :
 - Les agents dont l'activité a été reprise par l'EGC Centrest ont accepté le contrat qui leur a été proposé. En conséquence, les postes d'agents consulaires sont supprimés. Il s'agit des postes de développeur d'enseignement supérieur (responsable d'activité, niveau VII), de coordinateur pédagogique (enseignant formateur II, niveau VI) et du poste d'assistant administratif et commercial (assistant, niveau III), ce dernier étant non pourvu lors du transfert d'activité.
- Direction du Service Création Transmission Prévention des Difficultés des Entreprises, Pôle Centre de Formalités :
 - Deux postes d'agent de formalités (chargé de formalités, niveau IV) sont supprimés ; ces postes sont non pourvus depuis le départ en retraite d'un agent titulaire et le changement de poste d'un autre agent.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2021**

Pour mémoire, Le poste d'agent de formalités emploi formation (chargé de formalités niveau IV) est supprimé depuis le 28 février 2020 ; une procédure de licenciement pour suppression de poste avait été mise en œuvre, engendrant plus de 60 K€ d'indemnités. Cette suppression voit son effet en année pleine sur l'exercice 2021.

Ce budget primitif pour l'exercice 2021, ses décisions organisationnelles et ses annexes budgétaires ont reçu un avis favorable de la commission des finances qui s'est tenue le 2 novembre 2020.

Ce budget primitif pour l'exercice 2021, ses décisions organisationnelles et ses annexes budgétaires sont soumis :

- pour avis à la CCI R Auvergne Rhône-Alpes,
- pour délibération à l'assemblée générale du 30 novembre 2020.

L'Assemblée,

- vu le projet de délibération,

- vu l'avis de la Commission des Finances,

après examen approuve le budget primitif 2021, qui intègre :

les modifications des charges de personnel des postes suivants :

o Direction Générale et Affaires Générales :

- Un poste d'assistante administrative (assistante niveau IV) est supprimé ; ce poste est non pourvu depuis la démission de l'agent titulaire. Orientées sur la communication, les missions ont été revues et/ou réparties entre les agents de la Direction Générale.

o Direction Développement Emploi Formation Apprentissage :

- Les agents dont l'activité a été reprise par l'EGC Centrest ont accepté le contrat qui leur a été proposé. En conséquence, les postes d'agents consulaires sont supprimés. Il s'agit des postes de développeur d'enseignement supérieur (responsable d'activité, niveau VII), de coordinateur pédagogique (enseignant formateur II, niveau VI) et du poste d'assistant administratif et commercial (assistant, niveau III), ce dernier étant non pourvu lors du transfert d'activité.

o Direction du Service Création Transmission Prévention des Difficultés des Entreprises, Pôle Centre de Formalités :

- Deux postes d'agent de formalités (chargé de formalités, niveau IV) sont supprimés ; ces postes sont non pourvus depuis le départ en retraite d'un agent titulaire et le changement de poste d'un autre agent.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus 36
- Nombre de Membres en exercice 32
- Nombre de Membres présents 20
- Nombre de voix pour 20
- Nombre de voix contre 0
- Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président



DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020

Objet : BUDGET PRIMITIF 2021 - ANNEXE BUDGETAIRE

A.1/ service général

Charges	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Primitif 2021
Achats marchandises	33 019 €	8 500 €	3 950 €
Salaires	-	-	-
Charges sociales	7 363 €	-	-
Achats et charges externes	3 261 833 €	3 624 731 €	3 526 487 €
Impôts et taxes	69 623 €	74 288 €	71 092 €
Dotations amort. et prov.	230 853 €	215 412 €	180 415 €
Concours financiers	85 101 €	85 139 €	95 120 €
Charges financières	9 541 €	-	-
Contributions versées aux services	432 067 €	627 894 €	264 112 €
Charges exceptionnelles	1 526 €	-	-
IS	-	5 500 €	1 500 €
Total des charges	4 130 926 €	4 641 464 €	4 142 676 €
Résultat bénéficiaire	448 039 €	-	-
Total général	4 578 965 €	4 641 464 €	4 142 676 €

Produits	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Primitif 2021
Ressource fiscale	3 779 432 €	3 343 961 €	2 598 563 €
Ventes	85 702 €	70 000 €	35 000 €
Production vendue	357 073 €	328 128 €	355 243 €
Subventions	219 690 €	355 986 €	423 283 €
Produits financiers	11 656 €	14 500 €	20 500 €
Autres produits et transfert de ch.	42 205 €	46 078 €	33 362 €
Reprise sur provisions	5 913 €	-	-
Produits exceptionnels	77 294 €	-	-
Total des produits	4 578 965 €	4 158 653 €	3 465 951 €
Résultat déficitaire	-	482 811 €	676 725 €
Total général	4 578 965 €	4 641 464 €	4 142 676 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Primitif 2021
Eléments d'augmentation :			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
Dotations amort. et prov.	231 911 €	215 412 €	180 415 €
Résultat positif	448 039 €	-	-
Total augmentation	679 950 €	215 412 €	180 415 €
Eléments de diminution :			
Produits de cession des actifs	307 €	-	-
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	82 830 €	-	-
Déficit de l'exercice	-	482 811 €	676 725 €
Total diminution	83 137 €	482 811 €	676 725 €
Capacité d'autofinancement	+596 813 €	-267 399 €	-496 310 €

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2021 - ANNEXE BUDGETAIRE**

Opérations en capital	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Primitif 2021
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	56 166 €	180 000 €	340 000 €
Immobilisations financières	-	775 000 €	-
Remboursement des emprunts	409 €	-	-
Augmentation des stocks	-	-	-
Opérations interservices	38 214 €	37 539 €	26 653 €
Total des emplois	94 789 €	992 539 €	366 653 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	+596 813 €	- 267 399 €	- 496 310 €
Cessions d'immobilisations	-	-	-
Diminution des stocks	1 284 €	-	-
Emprunts et dettes financières	289 500 €	480 500 €	-
Total des ressources	887 597 €	213 101 €	-496 310 €
Prélèvement sur fds de roulement	-	779 438 €	862 963 €
Excédent du fonds de roulement	792 808 €	-	-

A.2/ Service formation

Charges	Exécuté 2019	Primitif 2020	Rectificatif 2021
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	336 €	-	-
Achats et charges externes	1 106 308 €	946 067 €	689 500 €
Impôts et taxes	12 433 €	12 725 €	12 660 €
Dotations amort. et prov.	206 041 €	137 209 €	137 623 €
Concours financiers	106 841 €	75 950 €	14 477 €
Charges financières	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	7 829 €	-	-
Total des charges	1 439 788 €	1 171 951 €	854 260 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	1 439 788 €	1 171 951 €	854 260 €

Produits	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Primitif 2021
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	610 175 €	411 848 €	402 525 €
Subventions	203 336 €	25 000 €	50 000 €
Reprise sur provisions	19 491 €	-	-
Produits financiers	-	-	-
Autres produits	2 €	-	-
Contributions reçues des services	432 067 €	627 894 €	264 112 €
Produits exceptionnels	22 969 €	96 €	73 €
Total des produits	1 288 040 €	1 064 838 €	716 710 €
Résultat déficitaire	151 748 €	107 113 €	137 550 €
Total général	1 439 788 €	1 171 951 €	854 260 €

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2021 - ANNEXE BUDGETAIRE**

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Primitif 2021
Eléments d'augmentation :			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
Dotations amort. et prov.	206 041 €	137 209 €	137 623 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	206 041 €	137 209 €	137 623 €
Eléments de diminution :			
Subventions virées au résultat	96 €	96 €	73 €
Reprise sur provisions	42 364 €	-	-
Déficit de l'exercice	151 748 €	107 113 €	137 550 €
Total diminution	194 208 €	107 209 €	137 623 €
Capacité d'autofinancement	11 833 €	30 000 €	0 €

Opérations en capital	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Primitif 2021
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	11 833 €	30 000 €	-
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	-	-	-
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	11 833 €	30 000 €	0 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	+11 833 €	+30 000 €	+0 €
Subventions d'équipement	-	-	-
Cession d'actifs	-	-	-
Total des ressources	11 833 €	30 000 €	0 €
Prélèvement sur fds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

A.3/ Service divers

Charges	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Primitif 2021
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Achats et charges externes	84 815 €	81 565 €	84 181 €
Impôts et taxes	10 885 €	11 374 €	10 793 €
Dotations amort. et prov.	3 216 €	3 216 €	2 848 €
Concours financiers	-	-	-
Intérêts des emprunts	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	9 898 €	-	-
Total des charges	108 814 €	96 155 €	97 822 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	108 814 €	96 155 €	97 822 €

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2021 - ANNEXE BUDGETAIRE**

Produits	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Primitif 2021
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	66 925 €	53 425 €	66 346 €
Subventions	-	-	-
Reprise sur provisions	8 007 €	-	-
Autres produits	8 295 €	1 975 €	1 975 €
Produits financiers	-	-	-
Produits exceptionnels	44 €	-	-
Total des produits	83 271 €	55 400 €	68 321 €
Résultat déficitaire	25 543 €	40 755 €	29 501 €
Total général	108 814 €	96 155 €	97 822 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Primitif 2021
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Dotations amort. et prov.	3 216 €	3 216 €	2 848 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	3 216 €	3 216 €	2 848 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	8 007 €	-	-
Déficit de l'exercice	25 543 €	40 755 €	29 501 €
Total diminution	33 550 €	40 755 €	29 501 €
Capacité d'autofinancement	-30 334 €	-37 539 €	-26 653 €

Opérations en capital	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Primitif 2021
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	7 880 €	-	-
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	7 880 €	0 €	0 €
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	-30 334 €	-37 539 €	-26 653 €
Emprunts et autres dettes	-	-	-
Opérations interservices	38 214 €	37 539 €	26 653 €
Total des ressources	7 880 €	0 €	0 €
Prélèvement sur fonds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

PF	FB
	